

*Intersyndicale audiovisuel public*  
**Appel à la grève et à la manifestation**  
**Mardi 25 novembre 2008**

Dix mois après l'annonce du 8 janvier, le projet de loi qui va être débattu à l'Assemblée Nationale comporte d'immenses menaces pour l'audiovisuel public et ses salariés.

**Sur son modèle économique** : absence de financement public fiable et pérenne ; faiblesse et caractère aléatoire de la compensation financière de la suppression de la publicité ; non financement des programmes de remplacement ; effets de la directive européenne SMA sur la pub en faveur du privé.

**Sur son indépendance éditoriale** : la loi empiète sur les prérogatives des chaînes et pose la question de la nécessaire indépendance éditoriale et du pluralisme.

**Sur son caractère public** : elle met en cause RFI, société publique, au profit d'une « société de l'Audiovisuel Extérieur de la France » partiellement privée

**Sur son indépendance stratégique** : absence de garantie sur la capacité pour le service public de produire et fabriquer ses programmes en interne ; pas de détention des droits sur les œuvres produites ; pas de moyens pour le développement sur les nouveaux supports, flou sur les objectifs de développement sur le global média.

**Sur son indépendance politique** : les Français sont les véritables propriétaires de l'audiovisuel public, pas le gouvernement ou le président de la République qui ne peuvent en disposer à leur guise.

**Sur ses garanties collectives** : risque de disparition des Conventions Collectives, menace de suppressions d'emplois et de licenciements (plan social déguisé), de nivellement social par le bas

**L'intersyndicale de l'audiovisuel public**  
**exige donc de l'État et des employeurs :**

- une vraie **compensation à l'euro près**, dynamique et intégrale, des pertes publicitaires **et un financement pérenne** pour permettre au service public de réussir son développement
- le **maintien des conventions collectives** comme socle social commun à tout l'audiovisuel public, de France Télévisions, à l'audiovisuel extérieur (France télévisions, Radio France, INA, RFI, TV5 Monde) et leur application à France 24
- le maintien des emplois ; **aucun licenciement !**
- le **maintien du périmètre des chaînes** et de toutes les rédactions, de France Télévisions et de l'audiovisuel extérieur, y compris des rédactions en langues étrangères de RFI
- de **véritables moyens** pour le développement de toutes les entreprises publiques sur les nouveaux supports (global média);
- le **maintien des outils de production et de fabrication**. La possibilité pour les entreprises publiques de détenir des droits patrimoniaux sur les œuvres qu'elles financent ;

**A cette fin, elle appelle l'ensemble des salariés des entreprises de l'audiovisuel public à cesser le travail le mardi 25 novembre à partir de 0H et pour une durée de 24H et à se joindre à la manifestation qui partira de la Tour Eiffel (rendez-vous à 12H) et se rendra à l'Assemblée Nationale où le débat parlementaire sur la loi est prévu à partir de 16 heures.**

Paris, le 17 novembre 2008

CGT, CFDT, CFTC, FO, SNJ, SUD, CSA, SITR, Unsa